

PREFECTURE DES ALPES MARITIMES

COMMUNE DE LA ROQUETTE-SUR-VAR

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INCENDIES DE FORÊT

REGLEMENT

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
SGAD-B 3656

Frédéric MAC KAIN

Prescription du PPRIF : 16 décembre 2003

Délibération du Conseil Municipal : 26 mars 2015

Enquête publique: du 18 mai 2015 au 26 juin 2015

Approbation du PPRIF : Arrêté du **19 NOV. 2015**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INCENDIES DE FORET

Table des matières

TITRE I - PORTEE DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INCENDIE DE FORETS (PPRIF) - DISPOSITIONS GENERALES.....	4
Article 1 - Champ d'application.....	4
Article 2 - Division du territoire en zones.....	4
Article 3 - Effets du PPRIF.....	6
Article 4 - Définitions des termes employés.....	7
TITRE II. CHAPITRE 1- DISPOSITIONS APPLICABLES EN ZONE ROUGE (R).....	10
TITRE II. CHAPITRE 1. SECTION 1 – DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES EN ZONE ROUGE (R).....	10
Article 5 - Les projets nouveaux.....	10
5.1. Règles d'urbanisme.....	10
5.2. Règles de construction.....	10
5.3. Règles d'utilisation ou d'exploitation.....	12
Article 6 - Les projets sur les biens et activités existants.....	13
6.1. Règles d'urbanisme.....	13
6.2. Règles de construction.....	14
6.3. Règles d'utilisation ou d'exploitation.....	14
TITRE II. CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS APPLICABLES EN ZONE BLEUE (B1a, B1, B2)...15	15
TITRE II. CHAPITRE 2. SECTION 1 – DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES EN ZONES B1 et B1a.....	15
Article 7 - Les projets nouveaux.....	15
7.1. Règles d'urbanisme.....	15
7.2 Règles de construction.....	16
7.3 Règles d'exploitation ou d'utilisation.....	17
Article 8 - Les projets sur les biens et activités existants.....	18
8.1 Règles d'urbanisme.....	18
8.2 Règles de construction.....	19
8.3 Règles d'utilisation ou d'exploitation.....	19
TITRE II. CHAPITRE 2. SECTION 2 – DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES EN ZONE B2.....	20
Article 9 - Les projets nouveaux.....	20
9.1. Règles d'urbanisme.....	20
9.2 Règles de construction.....	21
9.3 Règles d'exploitation ou d'utilisation.....	22
Article 10 - Les projets sur les biens et activités existants.....	22
10.1 Règles d'urbanisme.....	22
10.2 Règles de construction.....	23
10.3 Règles d'utilisation ou d'exploitation.....	23
TITRE III - MESURES DE PREVENTION, DE PROTECTION ET DE SAUVEGARDE.....	24
Article 11 - Mesures de prévention.....	24
11.1. Document d'Information Communal sur les risques Majeurs (DICRIM).....	24
11.2. Information de la population (art. L.125-2 du code de l'environnement).....	24
11.3. Suivi et contrôle.....	24
Article 12 - Mesures de protection.....	24
12.1. Points d'eau.....	24

12.2. Aménagement de voirie.....	25
12.3. Création de plates-formes de retournement.....	25
12.4. Dispositions spécifiques pour les bâtiments accueillants du public et les établissements recevant du public (ERP).....	25
12.5. Les réserves d'hydrocarbures.....	26
Article 13 - Mesures de sauvegarde.....	26
13.1. Plan communal de sauvegarde.....	26
ANNEXE 1 : Dimensions minimales à respecter pour les "Té" ou les plates-formes de retournement aux Voies-Engins.....	27
ANNEXE 2 : Réservoir public ou géré par une ASL ou par un propriétaire privé isolé.....	28
ANNEXE 3 : Portails.....	30
ANNEXE 4 : Voies défendables.....	32
ANNEXE 5 : Classement des essences suivant leurs indices d'inflammabilité et de combustibilité.....	33